



Probleme informatique et liberte

Par **fragcreator**, le **28/09/2008** à **19:17**

Bonjour,

il y a un mois j'ai ouvert un site à l'adresse www.fiiks.com mais il y a une semaine environ j'ai reçu l'email d'une personne me disant qu'elle portait plainte contre moi pour non respect des loi informatique et liberté a propos de la protection des données personnelles. Cette personne après avoir remplie le quizz à reçu une publicité de ma part et pensant que j'ai revendu son adresse email a cet annonceur alors que pas du tout. En effet cette publicité était bien à son nom mais transmise par mes soins donc l'annonceur n'a donc pas eu accès à son adresse email.

J'ai essayer de raisonner cette personne en lui expliquant mais cette personne refuse de m'écouter.

Que puis je faire maintenant que la plainte à déjà été déposée ?

Par **Tisuisse**, le **29/09/2008** à **08:49**

Tout simplement attendre la suite judiciaire. Le dépôt de plainte n'entraine pas, ipso-facto, la condamnation de la personne visée car de nobreuses affaires sont clôturées par des "non-lieu" (décidés par le Parquet) faute de preuves suffusantes de la part de la personne qui a déposée la plainte.

Pour éviter tout problème dans le futur avec cette personne, il faut la radier du site.